

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 AVRIL 2017

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 avril 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 30/03/2017.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, BUZON, CHAPPUIS, CAQUOT, ZIEGLER, HOMOLA, PENNESTRI, LABBADI, GUI SOLAN, DELZEUX

Etaient excusés : Mme SCALET (procuration à M. Rico)
Mme POGGIOLI (procuration à Mme Jouve)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. MANTZ (procuration à Mme Moine)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MOINE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 6 mars 2017

2°) Délibérations :

- 2.1 Avenue du Jura : présentation du projet
- 2.2 Avenue du Jura : choix du maître d'œuvre
- 2.3 Associations : vote des subventions 2017
- 2.4 Financement du BAFA

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 6 mars 2017

Le conseil municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Avenue du Jura : présentation du projet

La délibération est retirée de l'ordre du jour. En effet, suite au travail de la commission travaux et à une première présentation du projet au conseil municipal, Monsieur le Maire et Mme Moine, adjointe aux travaux, proposent d'étudier d'autres propositions et les élus se positionneront lors du prochain conseil municipal. Ce premier avant-projet est consultable en mairie.

2°) Avenue du Jura : choix du maître d'œuvre

Dans le cadre du lancement de la tranche 2 de la sécurisation de l'Avenue du Jura, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la proposition de maîtrise d'œuvre de la S.C.P Barthelemy-Blanc (présentation du document).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par la SCP Barthelemy-Blanc

3°) Associations : vote des subventions 2017

Présentation du tableau des subventions 2017 aux associations par M. Pennestri, conseiller délégué.

Après échange, Monsieur le Maire propose à la commission Associations une présentation en amont pour l'année 2018 et une éventuelle réflexion sur l'instauration de règles à rédiger afin de faciliter l'évaluation des subventions à verser. Cela étant, ce genre de démarche est particulièrement complexe selon l'angle par lequel les situations diverses sont analysées (associations locales ou pas, sports dont l'équipement est plus coûteux, montant selon le nombre d'enfants de Sergy ou forfait selon les cas...).

M. Pennestri en prend note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions selon le tableau présenté.

4°) Financement du BAFA

Monsieur le Maire et Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, proposent d'autoriser le financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs pour deux agents de la commune à hauteur forfaitaire de 1 000 € TTC. Cette formation, dont l'objectif est d'apporter de nouvelles compétences aux agents du service périscolaire, n'est pas proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), et s'organise en 3 temps : un stage de base, un stage pratique et un stage d'approfondissement. Un stage de base est organisé à Divonne-les-Bains, évitant ainsi des dépenses d'internat, durant le mois de juillet 2017 ; le stage pratique devra se dérouler dans une autre structure que la commune. Le stage d'approfondissement n'est pas encore organisé dans les environs. Or, le prix de celui-ci peut varier selon le thème choisi. C'est pourquoi un forfait de 1 000 € est proposé (le stage de base s'élève à la somme d'environ 350 €). Si l'agent souhaite vraiment un stage d'approfondissement spécifique générant des dépenses plus importantes, il pourra compléter lui-même le financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le financement de la formation BAFA à deux agents de la commune à hauteur d'un forfait de 1 000 € TTC.

II*) Divers

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe, en charge, entre autres, de l'organisation des élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai, souligne qu'il manque des élus pour assurer la permanence de l'après-midi. Elle inscrira d'office les conseillers qui ne sont toujours pas inscrits.

Elle informe que le comité de l'Eglise a prévu de rénover les croix du chemin de la Croix et du cimetière.

Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme, rappelle les deux prochaines réunions de la ZAC : les 4 et 17 mai à 9h30. La première réunion de travail avec l'architecte en chef s'est déroulée le vendredi 31 mars. Elle ouvre la voie au dossier de réalisation sur lequel un travail important reste à produire de la part de l'aménageur et des membres de la commission aménagement.

Madame Moine, adjointe aux travaux informe que les travaux suivent leurs cours au centre sportif et précise que plusieurs rendez-vous ont été organisés à propos de la vidéosurveillance d'espaces comme le city stade par exemple.

Monsieur Clément, adjoint à la communication et aux finances, rappelle la matinée nettoyage de printemps organisée par la commune le dimanche 9 avril de 8h30 à 11h30 et souligne qu'il faut s'inscrire sur internet. Croissants offerts en début de matinée et apéritif à la fin !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : mardi 9 mai 2017 (sous réserve)
